LA QUESTION JUIVE EN POLOGNE

PARIS
AGENCE POLONAISE DE PRESSE
27, Quai de la Tournelle
1915



LA QUESTION JUIVE EN POLOGNE

PARIS
AGENCE POLONAISE DE PRESSE
27, Quai de la Tournelle
1915


Fundacji im. I. I. Michalskich
Ze zbiorów



La question juive en Pologne

Un fait caractérise la question juive en Pologne : c'est la « limite d'établissement », ainsi nommée parce qu'elle sépare la partie orientale de l'Empire russe, qu'il est permis aux Juifs d'habiter, de tout le reste de l Empire, où le séjour leur est interdit. Puisque officiellement, la première de ces parties comprend les terres de l'ancienne Pologne, c'est-à-dire le Royaume, la Lithuanie et la Ruthénie, autrement dit le pays conquis, il est donc naturel que la Pologne soit présisement le pays où l'on rencontre les groupements juifs les plus importants, ce qui provoque des complications inconnues ailleurs.

La « limite d'établissement » existe depuis le premier partage de la Pologne. Catherine II est l'auteur de cet oukase qui interdisait aux Juifs des provinces polonaises annexées de s'établir en Russie. Elle fut guidée dans cet acte par l'égoïsme d'état qui, considérant les Juifs comme un mal, voulait l'empêcher de s'étendre aux pays purement russes.

Par la suite, tous les gouvernements russes suivirent la même politique avec une rigoureuse logique. On conserva d'une part la « limite d'établissement » et l'on traita les Juifs en ennemis à

l'intérieur de l'Empire. En Pologne,au contraire,on respecta leur organisation et l'on sut, le cas échéant, les exploiter contre les Polonais.

Dans la Pologne libre, la question juive n'existait pas. Alors que les Juifs étaient expulsés en masse des autres États, il avaient trouvés un asile sur les terres polonaises déjà à l'époque de Casimir le Grand, il y a plus de 500 ans. Chassés de partout, ils pouvaient s'adonner librement là, à leurs occupations commerciales. Ces traditions séculaires ont persisté. Depuis la fin du XVIII[e] siècle, chaque fois que la Pologne, aux époques de crise, s'éveillait pour une vie nouvelle, le sort de Juifs polonais en ressentit les bienfaisants effets.

Pendant la Diète de Quatre ans, peu de temps avant la chute de la République, les hommes d'Etat polonais les plus éminents songèrent à améliorer l'existence des Juifs. Kościuszko, chef de l'insurrection de 1794, lança un appel aux Juifs, dans lequel il leur enjoignait de prendre les armes pour la défense de la patrie commune.

La constitution du Duché de Varsovie (1807) assura aux Juifs l'égalité des droits civils et politiques avec cette restriction que,pour en jouir, ils devaient savoir parler et écrire la langue polonaise.

Cet état de choses fut immédiatement modifié après le Congrès de Vienne, lorsqu'on eut créé, sous la domination russe, le Royaume de Pologne actuel. Alexandre I ne pouvait consentir à ce que

le sort de Juifs fut meilleur dans le Royaume que dans l'Empire. Aussi les priva-t-il de leurs droits politiques. Néanmoins, ils profitèrent de l'égalité que leur avait concédée la constitution précédente.

Avant l'insurrection de 1863, le marquis Wielopolski, le grand homme d'état polonais, auteur de tant de réformes utiles, prit l'initiative d'une loi qui donnait aux Juifs l'égalité absolue, leur permettait d'exercer toutes les professions et d'acquérir des propriétés, tant à la ville qu'à la campagne. L'atmosphère qui régnait alors influait sur les Juifs. Les plus éminents d'entre eux se solidarisaient avec les Polonais et beaucoup prirent une part active à la malheureuse insurrection. Cette dernière lueur d'indépendance coïncidait donc avec le dernier acte politique des Polonais envers les Juifs.

Dans la défaite qui suivit, les Polonais ne purent rien sauver de leurs droits : l'autonomie était en ruines. Les Juifs, par contre, purent conserver leur organisation cultuelle spéciale, leur autonomie communale, leurs écoles, où l'enseignement se fait dans un « jargon » particulier, provenant du mélange de slave et d'allemand.

Dans le Royaume de Pologne, sur 14 millions d'habitants, il y a près de 2 millions de Juifs, soit 14 %. Sur 800.000 habitants, Varsovie compte 300.000 Juifs, soit 37,5 %. Dans les autres villes du Royaume, le nombre de Juifs oscille entre 40 et 98 % (dans la petite ville de Ryki, du gouverne-

ment de Siedlce). Dans les autres régions de l'ancienne Pologne, les proportions sont les suivantes : en Lithuanie et en Ruthénie, 10 % de Juifs; en Galicie, 11 % environ ; en Prusse et en Posnanie, 1,6 %, seulement. Ici, leur nombre diminue progressivement à cause de la force économique de la population polonaise et aussi parce que la civilisation allemande a, pour les Juifs, un irresistible attrait.

Les chiffres cités plus haut démontrent clairement qu'aucun peuple ne peut assimiler un aussi grand nombre de Juifs. Cela est d'autant plus impossible pour une nation qui n'a pas de gouvernement propre, qui ne jouit pas de la liberté de ses mouvement et qui lutte désespérément pour son existence. Il convient, en outre, de faire remarquer que les Juifs habitant notre pays sont continuellement soumis aux influences contradictoires de la civilisation polonaise et de l'Etat russe, jusqu'à présent hostile aux Polonais. A la première de ces deux influences, nous devons un grand nombre de Juifs-Polonais, héros et martyrs qui servirent fidèlement notre patrie. De la même source nous sont venus les savants célèbres qui portent avec dignité le nom polonais et les chefs éminents du mouvement social, honorés par l'opinion publique. Ils peuvent être comparés à tous les célèbres Juifs italiens qui contribuèrent à l'indépendance de l'Italie et l'organisèrent ensuite ; à tous les Juifs français qui ont marqué leur place dans la politique, la littérature et l'art ; à tous les Juifs anglais, enfin, dont la Grande-Bretagne a pu apprécier les services.

A l'opposé, se trouvent des Juifs — immigrés, pour la plupart, il est vrai — qui introduisent, en Pologne, la civilisation russe ou la civilisation allemande, d'ailleurs mal assimilées. Ceux-là contrarient les tendances et les intérêts nationaux polonais ; aujourd'hui, au moment où, pour la Pologne, luit l'aube d'un avenir meilleur, les représentants et les défenseurs de cette partie de la population juive, attirent l'attention de l'Europe occidentale par les accusations mensongères lancées contre la nation polonaise que les désastres de la guerre et le souci de l'avenir accablent.

Dans ces conditions, deux courants se sont formés qui luttent et se partagent les Juifs en Pologne. D'un coté, nous voyons des Juifs depuis longtemps établis sur la terre polonaise, organiquement liés à elle, soumis à l'influence des intellectuels juifs qui se sont plus ou moins assimilé la civilisation polonaise et la soutiennent dans ses tendances. D'autre part, nous avons affaire à des Juifs chassés en masse des villes russes ; ceux-là possèdent des ressources matérielles importantes; ils sont actifs dans le commerce, intelligents et prétendent également à diriger les masses juives, mais dans un sens diamétralement opposé à celui des Juifs polonais.

Entre ces deux fractions de l'opinion juive, une lutte acharnée se poursuit, pour la conquête des masses juives non encore éclairées. Les Juifs polonais qui connaissent très bien les affaires de notre pays s'indignent, tout autant que nous, de la cam-

pagne menée par les Juifs russes. La situation est encore compliquée par les tendances du nationalisme juif.

A la fin du siècle dernier, un groupe d'idéalistes juifs mit en avant l'idée de reconstituer la mère-patrie en Palestine et de reprendre la langue nationale hébraïque. Cette tendance, si noble en principe, dégénéra, au contact des nécessités quotidiennes, en une sorte de nationalisme étroit, dont la devise est *ubi bene ibi patria*. Les partisans de ce mouvement n'emploient que le « jargon » et visent ouvertement à créer un état dans l'état, là où il sera possible de le faire. Puisque nulle part au monde, il n'y a de groupements juifs aussi importants qu'en Pologne, notre pays a été reconnu, par ces nationalistes, pour la nouvelle « terre promise », d'autant plus facile à conquérir, que la nation polonaise, n'ayant pas son gouvernement propre, présente le minimum de résistance. Ce parti juif soutient les civilisations russe et allemande, en accentuant l'hostilité nationale et en contrecarrant les tendances polonaises.

Quelle a été l'attitude des Polonais à l'égard de la population juive ? En dépit des informations mensongères, nous osons affirmer que les Polonais sont restés fidèles à leurs traditions. Nous ne nions pas qu'en présence de certains faits, un mouvement hostile aux Juifs s'est dessiné depuis une dizaine d'années, motivé par leur opposition aux tendances et aux intérêts nationaux ; mais l'antisémitisme, dans sa forme barbare, n'existe pas

dans notre pays. Il n'y a jamais eu en Pologne de ces troubles antisémites nommés «pogromes» que d'autres pays connaissent. Ce que l'on présente faussement à l'opinion publique européenne comme étant de l'antisémitisme n'est qu'un mouvement de défense économique personnelle. Les Polonais manifestent par là leur indignation pour l'attitude hostile des Juifs envers eux.

En Pologne il n'y a pas de traditions commerciales. Nos aïeux cultivaient la terre ou combattaient pour leur liberté et celle des autres peuples. Ce manque de traditions commerciales se fait sentir dans l'état économique de la nation polonaise, aujourd'hui surtout que le monde entier se développe au point de vue industriel et commercial. Il est naturel que la génération polonaise actuelle ait désiré combler cette lacune historique. Elle y était d'ailleurs forcée pour des raisons diverses : l'expropriation, l'impossibilité d'occuper des emplois publics, la perspective d'être obligé d'émigrer et de grossir ainsi les rangs déjà si nombreux — les plus nombreux en Europe — de ceux que la faim chasse de leur pays. Cette renaissance économique de la Pologne rencontra partout l'opposition soit passive, soit active des Juifs. Tantôt le commerce polonais ne pouvait se développer par suite de l'existence de groupements juifs trop importants ; tantôt les Juifs y mettaient obstacle en refusant par exemple de louer des boutiques aux Polonais, en détournant la clientèle ou, parfois, en employant tout simplement la violence. L'action hostile des

Juifs se tournait non seulement contre les commerçants polonais indépendants. mais aussi contre les coopératives dans lesquelles les Polonais, d'acord avec l s savants les plus éminents de l'Europe, voient les bases d'un avenir meilleur. Cet état de choses éveilla un sentiment de profonde amertume dans toutes les classes sociales de la Polonge, aussi bien chez les commerçants exaspérés par les difficultés qu'ils éprouvaient à ouvrir des boutiques, que dans les classes intellectuelles intéressées théoriquement et pratiquement au développement des institutions coopératives. En conséquence, les Polonais limitèrent les achats faits jusqu'à ce moment dans les boutiques juives Ce boycottage fut d'ailleurs pacifique et se propagea d'un façon naturelle, comme l'expression motivée de la défense économique nationale.

Les premiers actes hostiles des Juifs commencèrent pendant le mémorable automne de 1905. Les étendards polonais, promenés solennellement à travers la ville, furent insultés par la jeunesse juive ; dans les meetings, les Juifs criaient « à bas la Pologne ! »; enfin la presse juive se moquait des espérances polonaises. Mais la mesure fut comblée par les éléctions qui eurent lieu en 1912, pour la Douma à Lodz et à Varsovie. L'élection d'un Juif nationaliste, à Lodz, était une conséquance naturelle du système électoral qui assurait la majorité aux Allemands et aux Juifs ; ils sont, dans cette ville, plus riches et plus nombreux que les Polonais. Mais en ce qui concerne Varsovie, il sem-

blait que les Polonais auraient eu le droit, sans conteste, de choisir eux-mêmes leurs représentants.

Il en fut autrement. Par suite de circonstances fortuites, les Juifs qui constituent les 37,5 % de la population de Varsovie, se trouvèrent en majorité dans le collège électoral et en profitèrent pour élire, comme représentant de la capitale, un socialiste polonais qui ne jouit même pas de la confiance de tous ses camarades. L'opinion publique polonaise fut unanime à considérer ce fait comme une insulte des Juifs à toute la nation et put craindre que la représentation du pays passerait aux mains des Juifs nationalistes ou de leurs créatures polonaises. Cet événement déplorable creusa un abime encore plus profond entre Juifs et Polonais, mais il contribua aussi à augmenter notre vigilance.

La défense économique et morale de la nation polonaise contre l'oppression du nationalisme juif serait inutile si dans notre pays la situation était normale et permeittait aux divers courants politiques de lutter entre eux. Dans la Pologne libre, la situation économique serait, jusqu'à un certain point, rég'ée par l'Etat pour qui tous les citoyens de toutes les religions seraient égaux et ne pourraient exercer aucune pression les uns sur les autres.

La guerre est venue. Sur un front de plusieurs milliers de kilomètres, les armées ennemies détruisent les terres polonaises. Parmi tous les cris de douleur qui s'élèvent de cette terre, les éléments

hostiles à la nation polonaise ont voulu faire entendre les gémissements juifs, comme si la faim et la misère étaient différentes selon les religions. On n'a pas craint d'accuser les Polonais de se venger des Juifs, même en des instants si tragiques, par des abus sans nombre. Un écrivain célèbre a publié une proclamation qui a fait le tour du monde civilisé. Induit en erreur par les Juifs russes, il a osé reprocher au peuple polonais de dénoncer les Juifs auprès des chefs de l'armée et de provoquer ainsi de sévères répressions. Cependant,il n'a produit, pour confirmer son opinion, aucun fait, aucune date, en un mot, aucun détail contrôlable.

A ces accusations sans preuve, nous ne pouvons que répondre avec la plus profonde conviction : *mensonge*.

Malheureusement, le mal est fait, si l'on en croit la phrase célèbre : *Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.*

Maintenant que nous connaissons les auteurs anonymes de cette accusation, il nous reste à rechercher la cause. A tort ou à raison, nous l'ignorons, les chefs de l'armée russe considèrent les Juifs comme un élément tout dévoué aux armées ennemies et qui ne recule pas devant l'espionnage et la trahison. Telle est l'origine des violences commises envers les Juifs et de leur expulsion loin du théâtre de la guerre. Dans l'Empire, il est impossible de protester contre l'armée, à cause de la censure militaire; hors des frontières, une pareille protestation serait un acte de mauvaise politique.

Il est donc plus commode de rejeter la faute sur le plus faible, c'est-à-dire sur les Polonais. Ici encore, nous voyons la même tendance des Juifs à suivre le principe de moindre résistance. Ce phénomène se répète également en ce qui concerne la répartition de la population juive. Au lieu de chercher à faire suprimer la « limite d'établissement » et d'éviter ainsi les agglomérations juives trop importantes, on préfère imputer aux Polonais les conséquances logiques de ces agglomérations.

Le second reproche adressé aux Polonais, et que la presse étrangère a reproduit, consiste à dire que les secours octroyés aux victimes de la guerre sont distribués d'une façon inégale et que les Juifs ont continuellement lésés.

Dès les commencement de la guerre, a été fondé un Comité Central de Secours, composé des personnes les plus éminentes et le plus respectées du pays. Le but de ce Comité est de régler la vie économique pendant la guerre et de porter secours aux victimes. Il poursuit son œuvre au moyen de toute une série de comités locaux qui aident directement la population. Dès sa fondation, le Comité Central a déclaré qu'il porterait secours à *toute* la population ruinée par la guerre *sans tenir compte ni de la nationalité ni de la religion*. Il ne prend en considération que le degré de misère des différentes classes de la population. Au début, la distribution des secours dépendait de l'origine des dons,. c'est-à-dire que les sommes offertes par les Juifs couvraient les besoins de la population juive;

plus tard, cependant, le Comité Central, ayant obtenu de nouveaux fonds, recommanda de les distribuer à toute la population, sans distinction de race ni de religion. Enfin quand la Russie envoya des dons spéciaux pour les communes juives, le Comité Central dut tenir compte de ce fait. Les circulaires du Comité Central et les compte-rendus semestriels des comités locaux démontrent clairement que les secours ont été distribués à toute la population. Le Comité Central tenant compte des nécessités cultuelles qui ne permettent pas aux Juifs de fréquenter les restaurants chrétiens, recommanda de fonder dans les villes, des restaurants spéciaux, ce qui fut fait avec l'aide des personnalités juives locales ; si bien qu'il existe presque partout des restaurants juifs fondés ou subventionnés par le Comité Central Nous avons donc ici à faire à un reproche mensonger.

Lorsque l'on considère cette campagne passionnée,ménée par les Juifs russes contre les Polonais, lorsque'on les voit utiliser, dans ce but, leurs relations mondiales, on se demande quelle est la raison profonde de cette action, qui en est l'auteur et à qui elle profitera ? Telle est la question que se posent les Juifs polonais et les Polonais. Lorsqu'on connait les prémices historiques de ce mouvement, il n'est pas difficile de conclure que nous avons affaire ici à la politique traditionnelle de la bureaucratie russe : d'un côté, persécution des Juifs, de l'autre exploitation de leurs rancœurs contre les Polonais. L'opinion publique europé-

enne à été induite en erreur et la plus élémentaire justice exige que ces accusations soient démenties et que la question juive en Pologne soit ramenée à de plus justes proportions.

Le but de cet aperçu est d'expliquer aux lecteurs les traits principaux de la qustion juive en Pologne, en comparaison avec la situation des Juifs dans les autres pays de l'Europe occidentale. Avant tout donc, les grandes agglomérations juives rendent difficile sinon impossible leur assimilation telle qu'elle a lieu dans les pays occidentaux; seule la partie la plus intelligente de la nation juive occupe, chez nous, la situation dont tous jouissent dans les autres pays. Le reste est constitué par une masse de prolétaires incultes et misérables que l'Occident connaît peu. Ensuite les Polonais ont toujours été tolérants à l'égard des Juifs et, aujourd'hui encore, cette to'érance persiste, malgré les efforts accomplis pour troubler les relations polono-juives. Enfin, tous les malentendus ont pour raison profonde la situation politique exceptionnelle de notre pays qui est non seulement privé d'un gouvernement propre, mais ne possède même aucune autonomie, ce qui fait que les Juifs en Pologne, oscillent continuellement entre les influences de diverses civilisations.

Quand nos espérances et « le rêve de nos aïeux » seront accomplis, quand la Pologne sera reconstituée « unie, libre dans sa langue, dans sa foi et dans son autonomie » d'après la proclamation du Grand-Duc Généralissime, la question juive cessera

d'exister chez nous à l'état aigu. La reconstruction de la patrie, sa réorganisation exigeront le travail commun de tous les fils de la même terre. Il n'y aura point de disputes, parce qu'il n'y aura pas d'influences extérieures. Tous les Juifs, sous la direction expérimentée des Juifs polonais qui se considèrent comme citoyens du pays, collaboreront sincèrement avec la civilisation polonaise laquelle leur assurera la liberté complète d'exercer leur religion et de se développer pacifiquement. Un peuple, dont tout le passé témoigne de son amour pour la liberté et la justice, ne trahira certainement pas son idéal dès qu'il pourra en profiter lui-même.



Drukarnia Polska A. Reiffa — Heymanna, 27, rue St-Sulpice, Paris.